DASHBOARD AU 30.01.2026

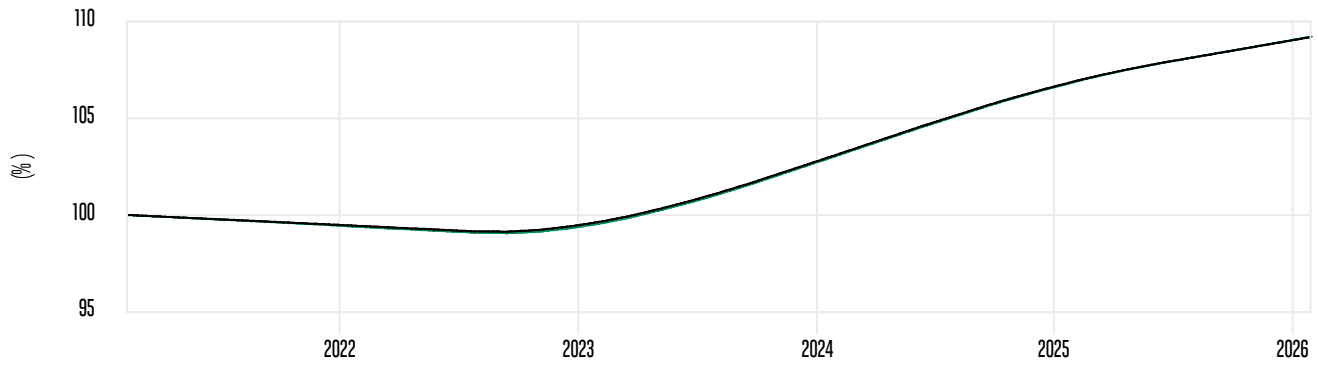
Catégorie ESMA	Indice de référence officiel	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Monétaire LVNAV	€STR Capitalized	224	31706

Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Notation S&P
1 2 3 4 5 6 7	0,17 % Indice de référence 0,16 %	3,10 % Indice de référence 3,06 %	AAAm

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
(2) Basée sur 360 jours

Le Fonds est un fonds monétaire à valeur nette d'inventaire variable à court terme (ci-après un « FM ») tel que défini par le règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires (le « Règlement »).
The sub-fund is rated AAAm by S&P Global Ratings and is managed accordingly. This rating was solicited and financed by the Investment Manager. It is subject to a periodic review conducted by S&P Global Ratings.

PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



Performances calendaires au 30.01.2026 (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
FONDS	2,29	3,82	3,32	-0,08	-0,62	-0,47	-0,41	-0,46	-0,42	-0,27
INDICE DE RÉFÉRENCE	2,24	3,80	3,28	-0,02	-0,57	-0,47	-0,40	-0,37	-0,36	-0,32

Performances mensuelles annualisées au 30.01.2026 (en %)

	01.2026	12.2025	11.2025	10.2025	10.2025	09.2025	08.2025	07.2025	06.2025	05.2025	04.2025	03.2025
FONDS	1,99	1,97	1,97	1,98	1,98	1,98	1,98	1,99	2,07	2,20	2,38	2,57
INDICE DE RÉFÉRENCE	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,93	1,92	2,02	2,17	2,36	2,51

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
Un Fonds Monétaire (ci-après un "FM") n'est pas un produit garanti. Un investissement dans un FM diffère d'un placement dans des dépôts en ce qu'il comporte le risque de fluctuation du principal investi dans un FM. Le FM n'a recours à aucun prestataire externe pour garantir la liquidité des FM ou la stabilisation de la VL par action. Toute perte du principal est assumée par les actionnaires.
Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.
Source : BNP Paribas Asset Management

POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

Principales positions	
TD CREDIT AGRICOLE SA 02-FEB-2026	4,10
KBC BANK NV 02-FEB-2026	2,21
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP (BR	1,57
REP BE0000359688 29/01/2026 1.99%	1,27
TD BANCO SANTANDER SA 02-FEB-2026	1,26
TD HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 02-FEB-2026	1,26
TORONTO-DOMINION BANK (LONDON BRANCH)	1,10
ING BANK NV 21-MAY-2026	0,96
SOCIETE GENERALE SA 03-MAR-2026	0,96
BNP PARIBAS SA 05-MAR-2026	0,95
Nb de positions dans le portefeuille	**224**

Nous attirons votre attention sur le fait que nous pouvons investir plus de 5 % des actifs du fonds dans des administrations, institutions ou organismes qui émettent ou garantissent séparément ou conjointement des instruments du marché monétaire

par Maturité	
1 jour	22,87
2 -7 jours	22,95
8 -30 jours	4,46
31 - 90 jours	21,91
91 - 180 jours	10,50
181 - 397 jours	17,30
Total	**99,99**

According to MMFR Article 24 (1): assets defined in MMFR Article 17(7) can be included in the 2-7 days bucket up to 17.5% of the assets (by ascending order of maturity).

par Notation	
Notation court terme	
A-1+	17,77
A-1	60,10
A-2	0,11
Not rated	
Non noté	0,01
Cash, repos, IRS	
Cash, repos, IRS	22,01
Total	**100,00**

Notation la plus basse parmi celles de Fitch, Moody's et S&P.

par Type d'Instruments	
Negotiable european commercial paper (neucp)	25,59
European commercial paper (ecp)	24,03
contract on instrument	23,15
European (ex. uk) certificate of deposit	20,71
Dép. Terme	6,62
Belgium commercial paper (bcp)	0,18
swaps	0,01
Liquidités	-0,28
Total	**100,00**

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.01.2026
Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs
Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.
Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL AND GOVERNANCE) Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

La méthodologie de notation ESG interne de BNPP AM détermine la note ESG d'un émetteur en évaluant sa performance par rapport à celle de ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (p. ex. le changement climatique), aux questions sociales (p. ex. la gestion des ressources humaines) et à la gouvernance (p. ex. l'indépendance et la compétence des administrateurs).

BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour déterminer les notes ESG des émetteurs. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur relatifs à un pilier d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses pairs, il recevra une « contribution » positive pour ce pilier.

Chaque émetteur reçoit une note finale comprise entre 0 et 99, dont le résultat est calculé comme suit : la note 50 est utilisée à titre de référence, puis s'ajoute la somme des contributions de chacun des trois piliers.

Informations extra-financières

Score ESG

	Score neutre	Contribution environnementale (E)	Contribution sociale (S)	Contribution à la gouvernance (G)	Score ESG global	Couverture
Portefeuille	50	6.57	3.86	0.83	61.26	100%
Indice de référence	50	-0.05	1.44	2.51	53.9	98%

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

Source : BNP Paribas Asset Management

Informations extra-financières

Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique «stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : www.bnpparibasam.com

Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/ & https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/
Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/

RISQUE

Niveau de risque et de rendement



Risque plus faible **Risque plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à 1 jour.

Analyse de risque	Fonds
WAM (jours) (30.01.2026)	46
WAL (jours) (30.01.2026)	81
Effective Duration	0,05
YTM (rendement actuariel)	1,80
Volatilité (sur 3 ans, mensuelle)	0,23

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.
Cette catégorie de risque se justifie par l'investissement dans des instruments du marché monétaire éligibles conformément au Règlement et dans des obligations à court terme à faible volatilité.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit:** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque de liquidité:** ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- **Risque opérationnel:** en cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses agents ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, de livraison...).

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

DÉTAILS

Commissions	
Frais d'entrée max.	0,00%
Frais de sortie max.	0,00%
Commission de conversion max.	0,00%
Frais courants réels (30.11.25)	0,12%
Commission de gestion max.	0,15%

Chiffres clés	
VL	150,70
12M VL max. (30.01.26)	150,70
12M VL min. (03.02.25)	147,49
Actif du compartiment (EUR mn.)	31 705,79
Première VL	100 000,00
Périodicité de calcul de la VL	Journaliere

Codes	
Code ISIN	LU0094219127
Code Bloomberg	BNPICMI LX

Caractéristiques

Forme juridique	Compartiment de SICAV BNP PARIBAS INSTICASH de droit Luxembourgeois
Investissement minimum	10 000 000 EUR
Indice de référence	€STR Capitalized
Domiciliation	Luxembourg
Date de première VL	19.01.1999
Gérant(s)	Olivier HEURTAUT
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Dépositaire	BNP PARIBAS, Luxembourg Branch
Devise de base	EUR
Article SFDR	8

GLOSSAIRE

Sensibilité
Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

VLC (valeur liquidative constante) lié à la dette publique
Un fonds monétaire VLC lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, arrondi au point de pourcentage le plus proche.

VLFV (valeur liquidative à faible volatilité)
Un fonds monétaire VLV lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, à condition que la valeur liquidative du fonds ne s'écarte pas de plus de 0,2% de la valeur nominale.

VLV (valeur liquidative variable)
Les fonds VLV sont des fonds monétaires dont les investisseurs peuvent acheter ou se faire rembourser les parts à un prix découlant d'une valeur liquidative variable, calculée avec une précision de 4 décimales. Ils peuvent faire partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires standards.

Volatilité
La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

WAL (durée de vie moyenne pondérée)
La DVMP (durée de vie moyenne pondérée) d'un fonds monétaire est calculée de la même façon que la maturité moyenne pondérée (MMP), mais est fondée exclusivement sur les périodes restant à courir jusqu'à : (a)la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds ou (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, indépendamment de la date programmée de révision de leur taux d'intérêt.

WAM (échéance moyenne pondérée)
Dans le cas des fonds monétaires, la maturité moyenne pondérée (MMP) est la moyenne des périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds, (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, ou (c) la date programmée de révision de leur taux d'intérêt en fonction des taux en vigueur sur le marché. Les titres à taux variable remboursables sur demande sont traités comme si leur date d'échéance était la plus rapprochée de ces deux dates si leur maturité programmée est inférieure ou égale à 397 jours, et la plus éloignée si leur maturité programmée est supérieure à 397 jours. La moyenne est pondérée par le pourcentage du coût amorti du portefeuille investi au cours de chaque période.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA est une société de gestion agréée suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et un gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs agréé suivant la loi du 12 juillet 2013 supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous les n° S00000608 et A00000763 respectivement, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B27605, et son site web : www.bnpparibas-am.com (ci-après la « Société »). Le présent document a été rédigé et est publié par la Société. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue: 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement. Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution. Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web : www.bnpparibas-am.com Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la Société au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La Société n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce

document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes. Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.com/fr-lu/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs/ un résumé des droits des investisseurs en français. BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable. «L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability